

**INSTITUT DE PRÉPARATION A L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE NANTES
FICHE D'INSCRIPTION - ANNEE 2023-2024**

PRÉPARATION AUX CONCOURS ADMINISTRATIFS EN COURS DU SOIR

Nom Prénom

Nom de jeune fille (pour les femmes mariées)

Date de naissance

Lieu de naissance Département

Votre adresse.....

Tél. portable ADRESSE mail

DERNIER DIPLOME OBTENU (le plus élevé)

Dans quel établissement (Université, lycée...) avez-vous été inscrit(e) pour la dernière fois ?

.....Dépt.....

Année universitaire Etudes suivies

Diplôme obtenu

SITUATION PROFESSIONNELLE - Profession exercée

A temps plein à temps partiel Grade Ancienneté

Nom et adresse de l'employeur

Tél. prof. Poste

Si vous êtes fonctionnaire, Ministère d'origine :

.....Catégorie :

Avez-vous déjà reçu une formation juridique ? oui non

Vous êtes-vous présenté(e) à des concours administratifs, lesquels (intitulé, année, catégorie et résultats obtenus) ?

Concours préparés pour cette année universitaire ?

Fait à le

Signature :

Objectif : Préparation aux concours de catégorie « A » et « B » de la fonction publique, par voie interne pour les fonctionnaires présentant les conditions requises (ancienneté), par voie externe pour toutes les personnes justifiant d'un baccalauréat (Catégorie B), d'une licence ou d'un diplôme équivalent (Cat. A).

Enseignements : 30 heures réparties sur une durée de dix semaines, un jour par semaine de 17h30 à 20h30 pour chaque cours. Emploi du temps consultable sur internet : <http://www.ipag.univ-nantes.fr> (sélectionner cours du soir puis emploi du temps)

Ces enseignements sont les suivants :

- **Droit Constitutionnel : (de septembre 2023 à novembre 2023)**
- **Note de synthèse : (de septembre 2023 à décembre 2023)**
- **Préparation à l'oral : (de janvier 2024 à mars 2024)**
- **Note administrative : (de janvier 2024 à mars 2024)**

Les cours ont lieu de 17H30 à 20H30 à la Faculté de Droit

*Le planning est consultable sur le site internet de l'Université : IPAG- emploi du temps-cours du soir
Chaque enseignement est organisé sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits (renseignez-vous 5 jours avant le début des cours si le nombre d'inscrits est suffisant pour l'ouverture des enseignements).*

Les droits d'inscription s'élèvent par enseignement à :

- **70 € par enseignement pour les non-salariés,**
- **130 € pour les salariés ou les fonctionnaires en poste,**
- **275 € pour les personnes dont les frais sont pris en charge par un organisme ou par un établissement.**

Etablir **un chèque lors du premier cours de chaque enseignement** libellé à l'ordre **de la Régie de Recettes du Pôle Eco Droit Gestion** ou venir régler sur place par carte bancaire.

P.S. : Interruption des cours pendant les vacances scolaires.

COCHEZ CI-DESSOUS L'ENSEIGNEMENT OU LES ENSEIGNEMENTS CHOISIS :

- DROIT CONSTITUTIONNEL**
- NOTE DE SYNTHÈSE**
- PRÉPARATION A L'ORAL**
- NOTE ADMINISTRATIVE**

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- 2 photos d'identité (celle du dossier + 1 ; inscrire votre nom au verso) ;
- 1 photocopie d'une pièce d'identité ;
- 1 CV avec votre adresse mail ;
- 1 certificat de votre employeur si celui-ci prend en charge votre inscription (indiquer clairement à l'attention de qui doit être libellée la facture).

Ce dossier doit être déposé complet ou adressé par courrier avant le début de l'enseignement à :

IPAG - Bureau 203 ou 205

Bâtiment de la Faculté de Droit et des Sciences politiques

Chemin de la Censive du Tertre

44313 NANTES CEDEX 3

Tél. : 02 40 14 16 11 - 02 40 14 16 22

ou

par mail à : scolarite.ipag@univ-nantes.fr

Note : vous recevrez, lors de votre règlement à la date du premier cours, une carte de l'IPAG pour l'accès aux cours. Vous devrez présenter cette carte en cas de contrôle.